

DÉLIBÉRATION DE_2026_011

sept avril deux mille vingt-six, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montagne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 19 heures 00, en session ordinaire à la SALLE DES FÊTES DE VÉLINES sous la Présidence de Michel FRICHOU.

Date de convocation : 29 mars 2026

Présents : Serge FOURCAUD, Alexandre DURDILLY, Thierry BENEY, Michel FRICHOU, Sylvie PELLIZZER, Vincent LARRIEU, Marie LATSCHA, Guillaume BUIL, Didier MOREAU, Franck POURTAL, Aurélie COMBESCOT, Henry DE SAULSES DE FREYCINET, Hélène DONADIER, Christophe MARCETEAU, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Karine LEY, Fabrice SAMSON, Annie MAIGRE, Michel MOUTREUIL, Thierry BOIDÉ, Marc GRANDY, Cyril BARDE, Jocelyne ARSIGNY, Éric FRÉTILLÈRE, Dominique IBERTO, Didier FOURCAUD, Jean-Pierre CHAUMARD, Lucette MOUTREUIL, Gilbert DE MIRAS, Gilles TAVERSON, Magalie LEPLET-COLLAS

Pouvoirs :

Absent ou excusés :

Secrétaire : Lucette MOUTREUIL

Membres en exercice : 32 Présents : 32 Votants : 32 Abstentions : 0 Contre : 3 Pour : 29

OBJET : ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Monsieur Michel FRICHOU, doyen d'âge, procède à la nomination de deux assesseurs Monsieur Christian GALLOT et Monsieur Jean-Pierre CHAUMARD, Madame Lucette MOUTREUIL est nommée secrétaire de séance.

Il explique que l'élection du Président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L 2122-7 et suivants du code général des collectivités territoriales : l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires.

Monsieur Michel FRICHOU fait appel à candidature.

Se présente : Monsieur Thierry BOIDÉ

A l'appel de son nom, chaque Conseiller, après passage à l'isoloir, remet son bulletin secret dans l'urne.

Date de transmission de l'acte: 08/04/2026
Date de réception de l'AR: 10/04/2026
024-200034197-DE_2026_011-DE
A G E D I

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

	1er Tour
Nombre de votants	32
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	32
Bulletins blancs ou nuls	3
Suffrages exprimés	29
Majorité absolue	15
Candidat 1 :	29

Monsieur Thierry BOIDÉ ayant obtenu la majorité absolue avec 29 voix a été proclamé Président et immédiatement installé dans ses fonctions qu'il a acceptées.

Le Président

Michel FRICHOU